
INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 28 AOUT 1851,

PRÉSIDÉE PAR M. DE NOAILLES, DIRECTEUR.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Un prix de trois mille francs à M. l'abbé *Auguste-Germain* BERTRAN, curé à Peyriac-Minervois (Aude).

Quatre prix de deux mille francs chacun :

A *Bernard* POUJADE, domicilié à Villemade, département de Tarn-et-Garonne.

(4)

A *Jean-Baptiste PRAT*, domicilié au Bourg-d'Oisans, département de l'Isère.

A *Élisabeth PRINCET*, domiciliée à Rimaucourt, département de la Haute-Marne.

A *Julie CAMET*, domiciliée à Upie, département de la Drôme.

Huit médailles de mille francs chacune :

A *Élisabeth-Rose SELLIER*, domiciliée à Villers-Écalles, département de la Seine-Inférieure.

A *Jeanne CHARTON*, domiciliée à Loudun, département de la Vienne.

A *Anne PARMENTIER*, domiciliée à Bourdonnay, département de la Meurthe.

A *Auguste-Marie DENISART*, domicilié à Paris, rue Mouffetard, n° 65, 12^e arrondissement.

A *Zoé-Julie BENOÎT*, domiciliée à Bordeaux, département de la Gironde.

A *Victoire LAMY*, domiciliée à Argentan, département de l'Orne.

A *Marie JAMOIS*, domiciliée au Mans, département de la Sarthe.

A *Henri JANSOONE-VIGREUX*, domicilié à Bourbourg-Campagne, département du Nord.

Quatorze médailles de cinq cents francs chacune :

A *Jeanne COLLIN*, domiciliée à Langres, département de la Haute-Marne.

A *Ambroise* PESSOULÉ, domicilié à Campanan, département des Hautes-Pyrénées.

A *Césarine* BESQUEYT, domiciliée au Puy, département de la Haute-Loire.

A *Anne* PETIT, domiciliée à Larochebeaucourt, département de la Dordogne.

A *Marie* BÉNEZET, domiciliée à Saint-Alban, département de la Lozère.

A *Ursule* LORET, domiciliée à Dinan, département des Côtes-du-Nord.

A *Antoinette-Pierrette* ROLLE, veuve FOURNEL, domiciliée à Montbrison, département de la Loire.

A *Joseph-Désiré* GÉRARD, domicilié à Malestroit, département du Morbihan.

A *Marie Anne* LECADRE, domiciliée à Questembert, département du Morbihan.

A *Rosalie* LUTTUN, femme LEFEBVRE, domiciliée à Laventie, département du Pas-de-Calais.

A *Jean* MEUT, domicilié à Tonnay-Charente, département de la Charente-Inférieure.

A *SOLANGE-SÉGELLE*, domiciliée à la Châtre, département de l'Indre.

A *Françoise* SURE, domiciliée à Riom, département du Puy-de-Dôme.

A *Thérèse* COQUART, domiciliée à la Chapelle-la-Reine, département de Seine-et-Marne.

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie a décerné :

Un prix de quatre mille francs à M. Christian BARTHOLMÈSS, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse.*

Un prix de trois mille francs à M. Th. H. BARRAU, auteur d'un ouvrage intitulé : *Conseils aux ouvriers sur les moyens qu'ils ont d'être heureux.*

Une médaille de deux mille francs à M. DE BAUSSET-ROQUEFORT, auteur d'un ouvrage intitulé : *des Droits de l'homme, et de ses devoirs dans la société.*

Deux médailles de quinze cents francs chacune :

La première à M. AUDIGANNE, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Ouvriers en famille, ou Entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse.*

La seconde à M. Hippolyte VIOLEAU, auteur d'un ouvrage intitulé : *Soirées de l'ouvrier, lectures à une société de secours mutuels.*

Deux médailles de douze cents francs chacune :

La première à M. DUMOUCHEL, auteur d'un ouvrage inti-

(7)

tulé : *Leçons de pédagogie, conseils relatifs à l'éducation et à l'enseignement des enfants.*

La seconde à M. *Émile SOUVESTRE*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Un philosophe sous les toits.*

PRIX EXTRAORDINAIRES,

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

L'Académie avait proposé pour 1851 un prix de trois mille francs pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité, ou des littératures modernes étrangères, qui auraient paru dans le cours des deux années précédentes.

L'Académie a décerné sur ce prix :

Une médaille de deux mille francs à M. *Ch. GALUSKY*, pour la traduction du tome deuxième du *Cosmos, Essai d'une description physique du monde*, par M. de Humboldt.

Une médaille de mille francs à M. *Hippolyte COURNOI*, pour une traduction en vers des *Odes d'Horace*.

L'Académie avait proposé pour 1851 un prix de cinq mille francs pour la meilleure traduction de Pindare, en prose ou en vers. Le prix n'a pas été décerné; mais, par décision de l'Académie, la valeur du prix a été partagée entre les ouvrages inscrits au concours sous les n^{os} 7, 4, 5 et 9, savoir :

(8)

1° A M. *Faustin* COLIN, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, auteur d'un ouvrage inscrit sous le n° 7, portant pour épigraphe :

O terre de Pélops, avec le monde entier,
Allons voir d'Épidaure un agile coursier,
Couronné dans les champs de Némée et d'Élide.

ANDRÉ CHÉNIER.

Une médaille de deux mille francs.

2° A M. FRESSE-MONTVAL, auteur de l'ouvrage inscrit sous le n° 4, portant pour épigraphe :

Λέγει δὲ καὶ Πίνδαρος καὶ ἄλλοι πολλοὶ τῶν ποιητῶν ἕσοι θεῖοι εἶσιν.

PLAT., in Menon., t. II, p. 81 A.

Une médaille de mille francs.

3° A M. DEHÈQUE, agrégé de l'Université, auteur de l'ouvrage inscrit sous le n° 5, portant pour épigraphe :

Ἄλλ' ἐμοὶ μὲν οὗτος ἄ-
εθλος ὑποκίεσται· τὸ δὲ
Πρᾶξιν φίλαν δίδοι.

Oui, j'affronterai ce combat ;
Et vous, assurez-en le succès.

PINDARE, Olymp. I, 85.

Une médaille de mille francs.

4° A M. *Albert-Henri-Constant* POYARD, ancien élève de l'École normale, agrégé pour les classes supérieures des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Vendôme, auteur de l'ouvrage inscrit sous le n° 9, portant pour épigraphe :

Sans le secours des Muses, la gloire des belles actions meurt ensevelie dans l'oubli.

PINDARE, *Fragments.*

Une médaille de mille francs.

PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT,

Pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur *l'histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année qui puisse disputer le premier prix à celui qui l'avait obtenu précédemment;

(10)

Le premier prix demeure décerné à M. *Augustin THIERRY*,
auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire
de France, et Récits des temps mérovingiens.*

Le second prix est décerné à M. *Henri MARTIN* pour la sec-
tion de son ouvrage contenue dans les tomes XIV, XV et XVI,
et renfermant l'*Histoire de France sous Louis XIV*, depuis
le commencement de sa minorité jusqu'à l'année 1709.